

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création par la société ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT, sur le site nucléaire du Tricastin, sur la commune de PIERRELATTE, d'un « atelier de maintenance des conteneurs 2 AMC2 », demande d'autorisation de modification substantielle et de modification du périmètre de l'installation nucléaire de base INB n° 178, dénommée « Parcs uranifères du Tricastin », la zone concernée devant passer du périmètre de l'INB n°93 à celui de l'INB n°178

Par arrêté inter-préfectoral Drôme-Vaucluse du 16 novembre 2021, une enquête publique, d'une durée de 34 jours, est ouverte **du vendredi 10 décembre 2021 au mercredi 12 janvier 2022 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un décret autorisant la modification substantielle et la modification du périmètre de l'INB N°178, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/2706> .

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter sur support papier le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de maîtrise des risques, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la Société ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT à cet avis et les avis recueillis lors de la phase d'examen, en mairies de PIERRELATTE, siège de l'enquête, CLANSAYES, LA-GARDE-ADHÉMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT (26), BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE et LAPALUD (84) et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête prévus à cet effet, pendant la durée de l'enquête, aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie.

Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de PIERRELATTE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, un site Internet, comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/2706> .

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de PIERRELATTE, avenue Jean Perrin, CS 30139, 26702 PIERRELATTE Cedex, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- **par courriel** : enquete-publique-2706@registre-dematerialise.fr ; le président de la commission d'enquête les annexera au registre d'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2706>

Le rapport préliminaire de sûreté, consultable par ailleurs en Préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques et à la Direction Départementale de la Protection des Populations de Vaucluse au service prévention des risques techniques, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique.

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Drôme, Bureau des enquêtes publiques avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

La commission d'enquête est composée de :

- Président : M. Thierry AWENENGO-DALBERTO, Architecte, ingénieur, expert énergétique
- Titulaires : Mme Anna-Belle MARAND-DUCREUX, Géologue
M. Michel MORIN, Directeur projet sécurité sûreté retraité militaire (colonel)

La commission d'enquête, ou l'un au moins des commissaires enquêteurs, seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

Vendredi	10 décembre 2021	de 9h00 à 12h00	en mairie de PIERRELATTE
Mardi	14 décembre 2021	de 14h30 à 17h30	en mairie de LAPALUD
Vendredi	17 décembre 2021	de 9h00 à 12h00	en mairie de BOLLÈNE
Mardi	21 décembre 2021	de 9h00 à 12h00	en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX
Jeudi	23 décembre 2021	de 14h30 à 17h30	en mairie de LAMOTTE-DU-RHÔNE
Mercredi	29 décembre 2021	de 9h00 à 12h00	en mairie de CLANSAYES
Mardi	4 janvier 2022	de 14h30 à 17h30	en mairie de SAINT-RESTITUT
Vendredi	7 janvier 2022	de 9h00 à 12h00	en mairie de LA-GARDE-ADHÉMAR
Mercredi	12 janvier 2022	de 15h00 à 18h00	en mairie de PIERRELATTE

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquête, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE Cedex 9) et à la Direction Départementale de la Protection des Populations de Vaucluse (Service prévention des risques techniques cité administrative bât 1 entrée A Avenue du 7ème Génie 84000 AVIGNON) et sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drôme.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

Loïc CADORET - Orano Tricastin - Chef de Projet AMC2

Tél. : 07 60 07 06 89 / 04 75 50 42 65 / Courriel : loic.cadoret@orano.group ou

Etienne LECOURIEUX - Orano Tricastin - Ingénieur Sûreté Projets

Tél : 04 75 50 74 99 / Courriel : etienne.lecourieux@orano.group

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.